



District Aube de Football

Commission Départementale de l'Arbitrage

Saison 2019-2020

Procès-Verbal n°3

---

Réunion du 15 octobre 2019 à 18h45

Président de séance : CASTEL Frédéric

Présents : DALLA POZZA Pascal (arrivée 19h20) ; MEMBRADO Yann ; PEREIRA José ; PREMOSELLI Bernard ;  
RAYBAUDI Loïc ; RAYBAUDI Thierry (par téléphone)

Excusés : BIDAULT François (président CDPA) ; BOUGE Cédric (représentant du Comité Directeur) ; GOMAS Olivier  
et GOMAS Yohann

---

Le Président de la CDA, CASTEL Frédéric ouvre la séance à 18h45.

### 1. PREAMBULE ET APPROBATION DU PV n°2

Le PV n°2 est approuvé par les membres présents.

### 2. AUDITIONS

Amin BOULOUBAN est reçu à 18h50. Il donne des explications à ses absences à désignations. La CDA lui fera savoir sa décision ainsi qu'à son club.

A 18h55 la CDA reçoit Gabriel KREB. Il explique le motif de son retour tardif. La CDA lui communiquera ainsi qu'à son club sa décision.

Michael COTTE, accompagné de ses responsables de club, sont reçus à 19h. L'échange réalisé permet de mettre les choses au clair et de remettre en place des désignations.

Loïc DUPOUY était convoqué à 19h10. Il annonce par courriel son absence et sa décision d'arrêter l'arbitrage. La CDA lui demande de rendre cette décision officielle en remplissant le formulaire adéquat.

La CDA constate l'absence d'Anouar EL BOUSSAIDI qui avait demandé à être reçu suite à son absence à la précédente convocation. La CDA lui communiquera sa décision avec copie à son club.

Smail ACHEMINE est absent à sa convocation de 19h30. La CDA lui fera savoir sa décision avec copie à son club.

### 3 COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **3.1 Courriers**

Le 29.08 Cédric CUISINIER modifie ses dates de disponibilité pour raison familiale.

Le 29.08 Mahjoub NAJILAOUI, Raphael DELANDHUY, Jordan BEAUJOIN, Frederic MANJARD, Didier CATTIAUX annoncent leurs absences au rassemblement.

Le 29.08 Mensur KOLIC informe que son état de santé est incompatible avec la poursuite de l'arbitrage.

Le 29.08 Laurent HOHMANN confirme sa décision d'arrêter l'arbitrage. Il lui est demandé la formaliser via le formulaire adéquat avec validation par son club.

Le 29.08 David MATHURIN demande un complément d'information sur une désignation. Bernard lui répond.

Le 29.08 Le responsable de l'ESTAC, David CLERVAL, informe que le jeune arbitre Hamza BOUDJEMA ne souhaite pas s'investir dans l'arbitrage cette saison. Son collègue de club Farés GHEDJEMIS prend la même décision.

Le 29.08 Sébastien PARIS regrette l'intitulé de son invitation au rassemblement de début de saison. José lui fait une réponse personnalisée.

Le 29.08 Anouar EL BOUSSAIDI donne une explication à son absence à convocation en CDA. Une nouvelle audition lui est proposée.

Le 29.08 Nassim YAKINE signale ne pas encore avoir été indemnisé d'un match en U13 de la saison dernière. La CDA relance la ligue et reste attentive à ce dossier.

Le 30.08 le président du TORVILLIERS AC, Arnaud FEVRE et son arbitre auxiliaire, Jocelyn LAFOND expliquent les motifs de leur absence au rassemblement.

Le 31.08 Rachid AIT AMEUR informe de sa volonté de faire une pause dans sa carrière d'arbitre. La CDA lui indique la procédure pour prendre une année sabbatique qu'il sollicite.

Le 02.09 Thierry RAYBAUDI se met à la disposition de la CDA suite à l'annulation d'une indisponibilité.

Le 02.09 Ahmed BRAHIM prévient de son absence au rassemblement.

Le 02.09 Franck MILESI se renseigne sur les modalités d'inscription pour la prochaine FIA.

Le 02.09 Nabil BOULACHEB demande la révision d'une désignation qui ne respecte pas sa fiche de renseignement. Bernard fait le nécessaire.

Le 03.09 L'Etoile de Lusigny confirme ses réserves techniques déposées sur le match de D1 du 01.09.

Le 03.09 Le Bucey FC sollicite la désignation d'un arbitre pour le 20.10. La CDA fera de son mieux pour satisfaire cette demande.

Le 04.09 David MATHURIN se met à la disposition de la CDA suite au report de son match du 08.09.

Le 04.09 Jordan BEAUJOIN demande au DAF l'avancée de son dossier médical. Il signale par là même son absence au rassemblement.

Le 05.09 L'Etoile de Lusigny envoie les pass d'accès au parking réservé aux officiels du match du 08.09.

Le 06.09 Corentin BOLLE informe de son absence au rassemblement du 14.09.

Le 08.09 Yann MEMBRADO questionne la CDA sur sa situation personnelle en lien avec la situation de son club. La réponse étant de la compétence de la Commission du Statut de l'arbitrage, la question est transmise à cette dernière.

Le 09.09 Thierry RAYBAUDI met en copie la CDA d'un rapport circonstancié destiné à la Commission des terrains suite aux constats réalisés durant son match du 08.09.

Le 09.09 Clément KRAFT signale son absence au rassemblement suite à une désignation en ligue.

Le 09.09 David DESPRET informe d'une indisponibilité de 15 jours avec un certificat à l'appui qui est transmis à la commission compétente. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 09.09 l'US Chaource dépose une demande d'arbitre hors délai. Il est rappelé que toute demande d'arbitre doit parvenir 21 jours avant la date du match à couvrir.

Le 10.09 Olivier GOMAS fait part de ses remarques en qualité de référent club mais aussi comme membre de la CDA car il ne peut assister au rassemblement du 14.09.

Le 10.09 Jean-Michel MAINGAUT demande des informations sur la validation de la licence d'un arbitre de son club. Le dossier sera vu par la Commission Médicale avec 18 autres le 12.09.

Le 10.09 Antoine VICIANA annonce son absence au rassemblement.

Le 12.09 Philippe JUPIN confirme sa présence au rassemblement ; David AVETSSIAN de son arrivée tardive et Tristan BIROST de son absence suite à une désignation en ligue.

Le 12.09 Idriss BOUAJAJ signale une blessure qui le rend indisponible pour 15 jours. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement et transmet le CM à la commission compétente.

Le 13.09 Salim CHAMLAL fournit un justificatif pour une indisponibilité jusqu'au 01.10 transmis à la commission compétente et au désignateur adulte.

Le 13.09 Mohamed LACHAL envoie le justificatif d'un retour tardif de désignation pour le 29.09.

Le 14.09 Auguste AUGIER, Clément KREB, Jordan BEAUJOIN signalent leur absence au rassemblement.

Le 14.09 Nabil BOULACHEB informe de son absence à désignation pour le 15.09 pour raison familiale.

Le 15.09 David MATHURIN demande à bénéficier de la présence d'un délégué sur son match du 22.09. La CDA n'est pas compétente dans la désignation des délégués.

Le 15.09 Madame HERLUISSON des Portugais de Romilly signale l'absence de l'arbitre prévu ce même jour sur le match de son équipe. La CDA lui présente ses excuses pour cette absence de dernière minute.

Le 16.09 Christophe SEGARD en sa qualité de délégué indique comment il a procédé pour palier à l'absence d'un AA en CN17 le 1.09.19.

Le 16.09 Yacine BOUGTIB, président de l'AS Chartreux demande un temps d'échange avec la CDA. Frédéric se charge de contacter ce responsable de club.

Le 17.09 Azzedine BRAHMI s'excuse de son absence au rassemblement.

Le 17.09 Madeleine DAVESNE, présidente de St MESMIN FC questionne le DAF au sujet des documents déposés par un de ses arbitres durant le rassemblement. Il semble que l'arbitre concerné doit encore produire le dossier médical pour valider la demande de licence.

Le 17.09 Emmanuel SAPIN, président de VOSNON, met en copie la CDA d'un courriel destiné à la commission du statut de l'arbitrage dénonçant le comportement qu'il estime inconvenant d'un arbitre auxiliaire ayant quitté son club. La CDA prend acte du courriel et laisse la commission compétente gérer ce dossier.

Le 18.09 Sidi BENDAOUZ envoie un justificatif à son absence au rassemblement.

Le 18.09 Franck MILESI demande la mise à jour de sa situation d'arbitre auxiliaire suite à son changement de club à l'inter-saison.

Le 19.09 puis le 23.09 David DESPRET se met à la disposition de la CDA pour le 29.09 suite au report de son match.

Le 19.09 Anthony PEREZ demande le retrait d'une désignation pour le 29.09.

Le 19.09 Raphael DELANDHUY demande le retrait d'une désignation pour le 19.10 en jeunes.

Le 20.09 Ange ROYER demande le temps de jeu à appliquer à la nouvelle catégorie des U16. Les U16 comme les U18 jouent en 2 x 45.

Le 20.09 Michael COTTE informe d'une absence à désignation pour le 22.09.

Le 20.09 Jordan BEAUJOIN sollicite une explication suite à la réception de sa licence. Il y a une saison de décalage sur la catégorie d'affectation des arbitres. La CDA a déjà fait remonter cela la ligue.

Le 21.09 Bilal LOUTOULI rédige un rapport circonstancié suite à l'absence d'une équipe sur son match du jour et l'impossibilité d'utilisation de la FMI.

Le 21.09 Arnaud FEVRE, président de Torvilliers AC signale l'absence de son jeune arbitre à sa désignation du jour. Guillaume DEBERT ELSNER doit envoyer un CM.

Le 21.09 Karim BOUSEHABA demande des renseignements suite à un appel tardif de la veille non identifié. Il semble qu'il soit victime d'une plaisanterie.

Le 22.09 David LOBREAU signale un problème de désignation que Bernard corrige.

Le 22.09 Gabriel KREB et Amin BOULOUBAN demandent le retrait d'une désignation pour le 28.09.

Le 22.09 Tristan BIROST envoie un rapport circonstancié suite à l'arrivée tardive d'un AA. Il lui est rappelé qu'il lui faut utiliser le bon formulaire et envoyer le document au bon destinataire à la ligue.

Le 22.09 Bilal LOUTOULI rédige un rapport circonstancié suite à l'absence d'une équipe.

Le 24.09 Jordan BEAUJON confirme sa présence au rattrapage du 04.10 et son indisponibilité jusqu'au 02.10 suite à un accident.

Le 24.09 Didier CATTIAUX demande s'il peut inviter un nouveau candidat à la fonction d'arbitre auxiliaire au rattrapage du 04.10. Il lui est répondu que non car une formation pour les nouveaux arbitres auxiliaires sera faite prochainement.

Le 26.09 Bilal LOUTOULI demande des explications suite à la réception d'une indemnisation d'arbitrage. Le document nécessaire à sa compréhension lui est envoyé.

Le 28.09 David MATHURIN sollicite des explications pour la minute de silence à observer.

Le 28.09 Yacine DIFALLAH met en copie la CDA d'un rapport disciplinaire suite à son match en U18.

Le 29.09 David MATHURIN met en copie la CDA de l'envoi de deux rapports disciplinaires. Il lui est demandé d'utiliser le bon formulaire et d'être plus explicite dans son écrit afin que la commission compétente puisse prendre une décision éclairée.

Le 29.09, le 02.10 et le 10.10 David MATHURIN demande pourquoi il ne lui est pas possible d'accéder à son rapport d'observation du 22.09. Ce contretemps que la CDA regrette est le résultat d'un souci de fonctionnement de foot2000.

Le 29.08 Rachid AIT AMEUR relance la CDA suite à un match de ligue de la saison dernière pour lequel, il n'est toujours pas indemnisé. Son message est transmis à la ligue pour gestion de la situation.

Le 29.09 Tristan BIROST signale l'absence de ses deux AA sur un match d'U15 grand est du 28.09. La CDA lui indique comment se procurer le bon formulaire pour ses écrits de niveau ligue.

Le 30.09 le président de VOSNON ST MARDS transmet une demande d'arbitre pour plusieurs matchs.

Le 01.10 Jean-Michel MAINGAUT en sa qualité de référent club, demande la date de publication des résultats du rassemblement des arbitres auxiliaires. Les résultats doivent être validés en CDA avant publication.

Le 01.10 Guillaume DEBERT ELSNER par l'intermédiaire de son président de club explique les raisons de son indisponibilité pour sa désignation du 12.10. Au regard du motif la CDA accède à sa demande.

Le 02.10 le club d'ERVY dépose via le DAF des demandes d'arbitres.

Le 02.10 le Vallant Fontaine les Grès FC demande une correction d'une saisine de la fmi. Au regard des éléments fournis par l'arbitre de la rencontre, la CDA ne peut donner suite à cette demande.

Le 03.10 Cédric BARTOLI informe la CDA de sa démission d'arbitres auxiliaire du club de Vosnon. La CDA transmet le document à la commission compétente.

Le 04.10 Yacine BOUGTIB, AS Chartreux, sollicite des renseignements sur la situation de son club vis-à-vis du statut de l'arbitrage. Le courriel est transmis à la commission compétente.

Le 05.10 Jordan BEAUJOIN signale une prolongation de son indisponibilité pour raison médicale.

Le 06.10 Abdou SAINDOU fait parvenir sa fiche de renseignements.

Le 07.10 Ilan TEATINI rédige un rapport circonstancié suite à l'absence d'une équipe en U16.

Le 07.10 le président du FC Vallant Les Grès relève une erreur de saisine de la FMI. L'arbitre et l'AA de cette rencontre sont sollicités pour des explications.

Le 07.10 Nicolas SPAY en sa qualité de référent arbitre, interroge la CDA sur la situation d'un jeune arbitre de son club. Thierry lui fait une réponse complète.

Le 07.10 l'US DIENVILLOISE envoie une demande d'arbitre que la CDA essaiera de satisfaire si possible.

Le 07.10 Nassim YAKINE demande à pouvoir modifier une mauvaise saisine de MyFFF. Il lui est rappelé que les désignations ne sont pas faites « à la carte ».

Le 07.10 le président de l'ASOFA écrit à l'ensemble des commissions du DAF suite à un match arbitré par un arbitre auxiliaire qui s'est assez mal passé.

Le 07.10 Jean-Michel MAINGAUT rédige un rapport disciplinaire dans le cadre de son observation du 06.10.

Le 07.10 Thierry RAYBAUDI envoie d'un rapport circonstancié suite à l'absence de ses 2 AA en D1.

Le 07.10 David MATHURIN transmet un rapport circonstancié suite à des installations défectueuses.

Le 08.10 l'UCSN dépose une demande d'arbitre à laquelle la CDA ne peut donner suite car faite hors délai.

Le 08.10 Idris BOUAJAJ informe que son état de santé lui permet d'arbitrer de nouveau.

Le 08.10 JS St JULIEN demande le motif du retard de délivrance de la licence d'un de ses arbitres. Le document a été remis en main propre à José durant le rassemblement. Ce dernier a tardé à le faire suivre.

Le 08.10 Anthony MICHEL indique les motifs de son absence à désignation du 06.10. Un CM est en attente.

Le 11.10 David DESPRET fournit un CM d'indisponibilité de 6 semaines. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement. Il s'étonne le 14.10 de voir ses désignations toujours sur son MyFFF. Ceci est le résultat des difficultés que rencontre Bernard avec le logiciel foot2000.

Le 12.10 David MATHURIN informe avoir été averti, par un responsable de club, que son match du 13.10 n'aura pas lieu suite au forfait d'une des deux équipes. L'information ne venant pas de la Commission des Compétitions, la CDA ne peut tenir compte de celle-ci et lui demande de se rendre à son match.

Le 12.10 Xavier RAYBAUDI met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire suite à un match de ligue.

Le 13.10 la JS St JULIEN dépose une demande d'arbitre pour un match d'U16 que la CDA essaiera de satisfaire en fonction de ses moyens.

Le 13.10 Raphaël DELANDHUY informe avoir réussi son test physique ligue et se met à la disposition de la CDA pour du tutorat ou observation des jeunes arbitres.

Le 13.10 Sébastien BOURDIER signale l'absence d'un AA en coupe du Grand Est.

Le 13.10 David MATHURIN rédige un rapport suite à l'absence d'une équipe sur son match du jour dans lequel il relate une attitude inadaptée d'un dirigeant.

### **3.2 Informations CDA**

Le 28.08 la CDA sollicite Patrick BLOND pour un reportage photos sur le rassemblement du 14.09.

Le 29.08, la CDA informe la Commission des Compétitions qu'en raison du rassemblement des arbitres du DAF le 14.09, il ne sera pas procédé à la désignation de jeunes arbitres sur la journée de championnats programmée ce même jour. De même le désignateur jeune informe son homologue ligue de cette décision pour ce qui concerne les AA.

Frédéric CASTEL envoie le 30.08, au nom de la CDA, un message de soutien et d'encouragement à nos 7 arbitres candidats ligue qui passent l'examen à Nancy le 01.09.

A l'initiative de Yann, la CDA met en place un répertoire afin de faciliter les échanges d'informations en son sein.

La CDA accède à la demande de Jordane MINOT de passer d'arbitre officiel à arbitre auxiliaire sous réserve de réussir le test des connaissances lors du rattrapage car Jordane informe le 08.09 qu'il ne peut venir au rassemblement du 14.09.

Frédéric CASTEL a été sollicité par la FFF pour accompagner les arbitres désignés pour officier sur le match de l'équipe de France Espoir se déroulant à Troyes le 09.09.19

La CDA envoie à la Commission du Statut de l'Arbitrage et à sa demande la liste des arbitres stagiaires, jeunes et adultes, passés officiels.

Le 12.09 la CDA est destinataire, parmi d'autres, d'un courriel intitulé « ex membre de cda » qui revient sur la démission de certains anciens membres de la CDA.

La CDA via Olivier sollicite Jean Pierre pour annuler une mauvaise manipulation de MyFFF de deux observateurs.

A l'initiative de Thierry, la CDA invite l'ensemble des délégués à assister au rassemblement du 14.09.

Frédéric CASTEL invite par courriel le président de la CDPA, François BIDAULT, au rassemblement du 14.09.

Suite à l'entretien du 27.08 avec un responsable de l'AS Chartreux, Frédéric lui communique le moyen d'inscrire une candidature à la FIA lorsque le site ACTIFOOT ne le permet pas. En effet, l'inscription à la FIA peut-être faite auprès de madame Machado Patricia à la ligue : [pmachado@lgef.fr](mailto:pmachado@lgef.fr)

Le 14.09 la CDA relance la ligue via le DAF afin que Yann et Pascal soient autorisés à utiliser foot2000. Les codes nécessaires à cette utilisation leur sont communiqués le 16.09.19. Nos deux jeunes désignateurs vont être formés à foot2000 par Bernard ou Thierry le plus vite possible. En attendant ils passent par Bernard pour saisir les observations à venir.

La CDA remercie vivement Éric RAYBAUDI pour la mise à jour des documents à disposition des arbitres sur le site du DAF.

Frédéric CASTEL échange par téléphone et courriel avec François BIDAULT président de la CDPA afin d'articuler le travail de partenariat entre nos deux commissions. Il est invité à la CDPA du 14.10 à laquelle il ne peut se rendre pour raison professionnelle et demande à José de le représenter.

La CDA avec l'aide de Jean-Pierre LEBFEVRE met en ligne un article sur le site du DAF suite au rassemblement du 14.09.19.

La CDA interroge les arbitres de ligue, les D1 et les D2 pour définir la liste de ceux intéressés par le tutorat de nos jeunes arbitres et ceux désireux d'arbitrer en U19 ligue et U18 district. Elle répond favorablement à la demande de certains candidats et va organiser un temps d'échange et de formation pour les nouveaux observateurs et tuteurs.

José questionne les membres de la CDA pour l'organisation du rattrapage du 04.10. Yann et Yohann se rendent disponible.

Frédéric demande à Bernard le 22.09 suite à ses échanges avec le président du DAF et face aux retours des clubs de R3, de reprendre les désignations d'AA en R3.



Vincent GUICHETEAU au nom de l'UNAF invite le président de la CDA à l'Assemblée Générale de l'UNAF du 26.10.19 qui se déroule à Barberey St Sulpice. Frédéric ne pouvant se rendre à cette manifestation va solliciter un membre de la CDA.

La CDA envoie via le DAF les convocations d'auditions de ce jour le 02 et 09.10.19

La CDA constate que certains observateurs ne sont pas en mesure d'utiliser le formulaire suite aux observations réalisées. Olivier et le DAF sont sollicités à ce sujet. Il semble que la validation de la liste des observateurs soit un des motifs du souci rencontré. De même Loïc est en difficulté pour la gestion des rapports d'observation.

La CDA interroge la CRA au sujet des modalités de candidature adulte au titre d'AA lorsque que le candidat n'est pas AA. La CRA répond que les candidats de district centraux ou AA peuvent postuler à la fonction de AA ligue.

La CDA étudie la réserve technique posée par l'Etoile de Lusigny lors du match de D1 du 01.09 l'opposant à l'Etoile Chapelaine. Après consultations des éléments portés à la connaissance de la CDA, il est décidé que les réserves sont irrecevables car posées par l'entraîneur et non le capitaine comme le prévoit le règlement. Par ailleurs le fait reproché à l'arbitre du match relève plus d'un fait de match que d'une faute technique. Loïc RAYBAUDI n'a pas participé à la délibération.

La CDA suite à la réception d'une dotation de maillots d'arbitre, décide de retenir les critères suivants pour définir les bénéficiaires : se rendre disponible pour arbitrer en U18 et U19, être observateur ou tuteur ou avoir eu un classement dans les deux premiers de sa catégorie pour la saison écoulée.

### **3.3 Informations District**

Le 28.08 le DAF sollicite la ligue pour l'obtention des codes d'accès à FOOT2000 en faveur de Yann et Pascal afin qu'ils soient en mesure de faire leurs désignations.

Le 29.08 le DAF fait un rappel à l'ensemble des clubs de la date limite du 31.08 pour le renouvellement des licences des arbitres ainsi que l'obligation pour les arbitres auxiliaires d'assister au rassemblement du 14.09 avec obtention de la note de 10/20 pour garder le statut d'arbitre auxiliaire.

Le 30.08 le DAF met la CDA en copie du courriel envoyé à la ligue indiquant qu'en raison du peu d'arbitres disponibles (64 jeunes et adultes), Monsieur Philippe PAULET, président du DAF, demande à Bernard de ne plus désigner temporairement d'AA en R3 à partir du 02.09. Cette décision ayant pour objectif de couvrir un minimum de match de district. En réponse à ce message, Sylvain THULLIER demande au désignateur adulte ligue de limiter la délégation de désignation de la CDA Aube.

Jean Pierre LEFEBVRE informe Alexandre VENTURA que son dossier médical nécessite un complément d'examen avant validation. Ceci conduit ce jeune arbitre à se questionner sur sa venue au rassemblement. Il est rappelé que la présence au rassemblement est une obligation figurant au RI de la CDA.

Le 05.09 le DAF demande à Halim CHANDOURI un RIB suite à son changement de banque.

Les salles pour le rattrapage du 04.10, pour les arbitres et arbitres auxiliaires absents au rassemblement, sont réservées le 16.09. Les convocations à ce même rattrapage sont envoyées le 23.09.

Le DAF est en attente du listing des observateurs de la CDA pour la saison en cours pour validation par le CD.

Le DAF suite au décès de Monsieur Jacky DEHARBE dirigeant de l'ESCPO et de L'Etoile de Lusigny puis la FFF suite au décès de Monsieur le président de la République Jacques CHIRAC demandent que soit observé une minute de silence en leur mémoire le weekend du 28 et 29.09.2019.

### **3.4 La Commission des Compétitions district informe :**

Le 29.08 du forfait général du FC BAYEL en D3 C. Elle communique le calendrier général des compétitions jeunes dont les championnats débutent le 07.09.19.

Le 30.08 que les matchs : d'U18 FCMT – BAR SUR AUBE du 07.09 est reporté au 28.09.19 ; d'U18 MORGENDOIS FC – FC NORD EST AUBOIS du 07.09 est reporté au 28.09.19 ; d'U18 ESSOYES/OURCE – FCMT du 14.09 est reporté au 16.11.19 ; d'U14 ESSOYES/OURCE – US DIENVILLOISE du 07.09 est reporté au 28.09.19 ; d'U18 ROSIERES OM - ESSOYES/OURCE du 07.09 est reporté au 28.09.19 ; d'U16 ROSIERES OM – ASOFA/MARIGNY du 07.09 est reporté au 28.09.19.

Le 03.09 avoir sollicité un rapport disciplinaire à Didier CATTIAUX suite au match de D3 qu'il a dirigé en qualité d'arbitre auxiliaire.

Du report de la journée du 07.09 en jeunes au 28.09 en raison des vendanges. Ceci induit le report du 1<sup>er</sup> tour de coupe au 02.11 ou au 16.11.

Du forfait général de l'équipe MARIGNY/ASOFA en U18, celle de Romilly Port. en U14 et celle de l'Etoile Chapelaine en U14.

De la liste des matchs reportés au motif des vendanges des 1<sup>er</sup> et 08.09.

De l'organisation sportive des championnats jeunes.

Des forfaits suivants :

Etoile Chapelaine en U14 pour son match du 14.09 l'opposant à l'ESTAC ; Port Romilly en U14 pour son match du 14.09 l'opposant à ESGT et Port Romilly en U16 pour son match du 14.09 l'opposant à Foot Seine.

Du report des matchs suivants :

FC Morgendois / JS St Julien en U16 du 14.09 au 02.11.19 ; Bar/Vendeuvre/Riceys – Vaudoise/Virey/Ource en U16 du 14.09 au 02.11.19 et Rosières OM – FC Morgendois en U18 du 14.09 au 26.10.19

Des forfaits suivants :

ROSIERES OM 16 pour son match du 14.09 face au FCMT ; ESNA 14 pour le match du 14.09 face à FOOT SEINE 14 ; ESNA 16 face à ESGT 16 pour le match du 14.09 et AGT 14 pour le match du 14.09 l'opposant au FCMT

Le 18.09 du résultat du tirage au sort du 2ème tour des coupes seniors.

Avoir réclamé le 24.09 un rapport circonstancié à Fabrice DESTIVELLE et Mohammed EL MOUNDI, suite à leur match du 22.09.19. Mohammed envoie par mail une brève explication qui ne remplit pas les critères attendus. Frédéric lui rappelle la procédure exigée en pareil cas.

Le 27.09 la liste des officiels absents à désignations sur la période du 1<sup>er</sup> au 27.09.

Le 30.09 pour info et avis les motifs ayant amené un jeune arbitre à déclarer un terrain impraticable. Au regard des éléments en sa possession, la CDA regrette que ce match soit à reprogrammer mais considère que l'arbitre de la rencontre a priorisé la sécurité des joueurs dans sa décision.

Du forfait de l'ESNA pour le match du 05.10 en U16 l'opposant à St JULIEN JS.

Avoir sollicité de l'arbitre du match Lusigny/Vaudoise en U16 du 05.10 le mot de passe permettant de clôturer la FMI après que le club recevant signale la situation le 06.10.

Que le match de coupe U14 AS Chartreux/FCMT est avancé au 12.10 à 14h30.

Du forfait général de l'ESGT en U16 et U14.

**Que les arbitres doivent consulter leur désignation jusqu'à la dernière minute pour prendre connaissance d'un changement de terrains, d'horaires ou de dates.**

### **3.5 Informations de la Ligue**

Madame MACHADO, demande comment chaque district procède pour valider les dossiers des arbitres afin de ne pas retarder la délivrance des licences. Frédéric lui communique que pour l'Aube c'est Jean-Pierre LEFEBVRE qui s'occupe de cela.

Le match d'U18 ESTAC RCSC du 26.10 se jouera à 11h30 le 12.10 avec l'accord des 2 clubs.

### **3.6 Informations CRA**

Gatien PIERROT informe le 02.09 qu'un AA était absent à sa désignation en CN 17 remplacé au pied levé par Idriss BOUAJAJ qui officiait en lever de rideau et que la CDA remercie de sa disponibilité. Le nécessaire est fait pour sa prestation soit comptabilisé comme une désignation.

La CDA questionne la CRA sur la présence de nos arbitres au rassemblement ligue. En réponse Gatien PIERROT informe qu'une partie de nos candidats ne s'est pas déplacée. Les résultats des candidatures ligue sont connus le 13.09 : 2 de nos 3 adultes sont reçus et le troisième doit aller au rattrapage du 13.10.19 à Tomblaine. Un seul de nos quatre jeunes est reçu. La CDA félicite ceux qui ont réussi à cet examen ligue et encourage les autres à poursuivre les efforts.

Monsieur Stéphane VILLEMIN annonce qu'une dotation de maillot d'arbitre sera faite aux CDA. José se rapproche d'Anthony AUSTARITZ, CTA, pour connaître les modalités d'obtention de notre quote-part. Sylvain THULLIER, Vice-président de CRA LGEF en charge du territoire Champagne Ardenne dépose notre dotation au DAF le 10.10.19.

Sylvain THULLIER demande le 22.09 l'envoi de l'organigramme de la CDA et la composition de notre ETDA. Frédéric transmet le 10.10 le document sollicité.

Le 23.09 Jordan BOUCANSAUD, secrétaire de la CRA secteur Ouest, invite les présidents de CDA du secteur à la réunion de la CRA à Reims le 28.10. Il communique l'ordre du jour de cette réunion le 01.10.

Le président de la CRA, Stéphane VILLEMIN écrit aux présidents de CDA pour l'uniformisation des fonctions des AA bénévoles et connaître les modalités de désignations des arbitres en district. Frédéric lui fait une réponse.

Jean-Claude RASATTI demande à connaître l'effectif de notre district, Frédéric après avoir sollicité Jean-Pierre LEFEVRE lui communique les chiffres connus (118 licences validées au 09.10 soit 32 de moins par rapport à la saison précédente).

Matthieu LOMBARD demande le 25.09 à la CDA de désigner une jeune arbitre pour donner le coup d'envoi du match de ligue 2 ESTAC/LEMANS du 18.10. Le président de la CDA lui propose le nom de la jeune Alessia PEREIRA.

Remerciement à la CRA pour l'envoi du pv2 de la réunion plénière du 21.08.2019.

## 4. DESIGNATIONS

### 4.1 Adultes

Le 15.09 Patrick MARIVAL indique son intérêt pour la fonction d'AA et se met à la disposition de la CDA.

Bernard constate que certains arbitres sont désignés en ligue sans que le dossier de renouvellement de licence soit complet. La ligue est saisie de cela par la direction du DAF.

Bernard doit le 28.08 fournir un AA à la dernière minute pour un match de R1 alors que nos effectifs sont déjà bien limités.

Le 22.09 Bernard constate avoir seulement 35 arbitres à sa disposition pour la journée du 06.10. Il informe le 25.09 ne pas avoir accès aux désignations en CDF pour les matchs du 29.09. Il en est de même pour les matchs de la coupe du grand est. Il réussit, avec l'aide de Jean Claude RASATTI, à faire ses désignations le 27.09.

Le 23.09 Raphael DELANDHUY demande si la CDA va couvrir en AA les matchs de coupe du grand est du 29.09.

Bernard tient informé la CDA d'échange de messages, entre les désignateurs de la ligue, relatifs aux difficultés de répondre aux exigences des matchs à couvrir par manque d'arbitres sur certains secteurs de la ligue.

Bernard demande au président de la CDA s'il doit continuer à désigner des AA en R2 suite à la réception d'un courriel du président de la CRA décrivant le mécanisme des désignations pour l'ensemble de la ligue. Après obtention d'informations complémentaires, Bernard poursuivra ses désignations en R2.

Bernard alerte le 12.10 la ligue des soucis qu'il rencontre avec d'utilisation du logiciel foot2000.

Actuellement sur un effectif de 82 adultes, Bernard ne dispose que de 41. Considérant les besoins en ligue, il lui est extrêmement difficile de pouvoir répondre aux sollicitations d'arbitre de nos clubs de D3.

#### **4.2 Jeunes**

La Commission du Statut de l'Arbitrage informe Mohamed MOUGHNI que sa requête ne peut être validée. En effet, il ne peut couvrir son club s'il continue d'arbitrer dans sa nouvelle ligue.

Suite à la reprogrammation d'une journée le 28.09, Thierry organise des désignations de dernière minute. La CDA remercie ceux qui se sont rendus disponibles au pied levé.

Thierry manifeste son mécontentement suite au changement de date de match sans qu'il en soit informé. Le dernier exemple est ceci d'un match en U18 R1 pour lequel les clubs se sont arrangés entre eux. Ceci l'obligeant à des ajustements de dernières minutes alors qu'il n'est que bénévole. Thierry doit faire face cette saison à un manque manifeste de jeunes arbitres, ainsi pour le 02.11, il aurait besoin de 14 arbitres et ne dispose que de 8. Il doit dans ces conditions faire des priorités. La CDA lui fait entièrement confiance et le soutient dans ses choix.

#### **4.3 Observations / Tutorats**

Le 09.09 Emmanuel MAGERAND informe qu'il ne pourra plus aller en observation ou en tutorat le samedi pour raison professionnelle. Alors que Rachid CHANDOURI se met à la disposition le 12.09.

Depuis le début de saison Loïc, en raison d'un souci avec foot 2000, ne peut remplir sa mission de recueil et gestion des rapports d'observations. La CDA est consciente de la gêne occasionnée pour les arbitres observés qui ont envie de consulter leur rapport d'observation. En attendant de trouver une solution, il est demandé aux observateurs d'envoyer une copie de leur rapport par courriel.

A ce jour, les observations effectuées sont de 4 en D1, 6 en D2, 8 en D3, 2 en AA et 7 en JAD. Les tutorats débiteront dès que la CDA pourra affecter un tuteur aux reçus de la dernière FIA qui auront réalisé l'ensemble de l'aspect administratif.

## 5. ETDA

La CDA informe l'ensemble des D1 et des JAD de la possibilité d'intégrer le groupe de travail visant la candidature ligue.

### 5.1 Ligue Adulte

David DESPRET, Mohamed LACHAL et Nabil BOULACHEB se montrent intéressés par une possible candidature ligue.

### 5.2 Ligue Jeune

La CRA annonce dans son pv2 l'organisation d'une seconde session d'examen JAL à TOMBLAINE le 22.02.2020.

Halim CHANDOURI fait acte de candidature pour pouvoir postuler à la ligue. Yohann l'intégrera au groupe qui va être constitué.

Tristan BIROST demande un accompagnement adapté à ses besoins afin de réussir son objectif qui est de valider sa candidature ligue. Yohann réfléchit au soutien possible.

### 5.3 Potentiels talents

Yohann, qui ira voir sur le terrain l'ensemble des JAD détectés avec un potentiel intéressant, a commencé par Bilal LOUTOULI.

### 5.4 Recyclage des arbitres auxiliaires

Les arbitres auxiliaires ont passé un contrôle des connaissances durant le rassemblement du 14.09 ou au moment du rattrapage le 04.10. Afin de garder le statut d'arbitre auxiliaire, il était demandé d'avoir la note minimale de 10/20. Ainsi, après corrections, gardent le statut d'arbitre auxiliaire : BLONDELLOT Noam, BOBENRIETH Bernard, BOTT Pascal, CAROUGE Alain, CATTIAUX Didier, COTTRET Arnaud, DOUINE Olivier, DUPONT Marine, DUPONT Michel, FEVRE Arnaud, FRIQUET Alexandre, JUPIN Philippe, LAFOND Jocelyn, LEROUX Christophe, MANJARD Frédéric, MERAT Richard, MILESI Franck, NOEL Didier, PARISOT Jean Louis, PERRIN Thiebault, PRIEUR Aurélien, RAYBAUDI Eric, REDON Jany, VEBER Patrick, VERAT Ghislain et VERON Jean Pierre (soit sur 35 candidats 25 reçus, 6 absents et 4 ajournés).

### 5.5 FIA

L'IR2F sollicite la CDA pour trouver et organiser les interventions des formateurs pour les 2 FIA prévue cette année. José s'appuie sur un listing fourni par l'IR2F pour solliciter les personnes habilitées pour remplir cette mis-

sion. Au regard du peu de retour et après avis du président du DAF, Frédéric revoit avec Matthieu LOMBARD, CTA, et Florent GOSSELIN l'organisation de la FIA qui débute fin septembre.

La CDA reçoit le 16.09 le matériel pédagogique mis à la disposition des futurs intervenants de la FIA. Puis le 27.09 le guide de l'arbitrage destiné aux candidats de la FIA.

Le 18.09 Jean-Michel MAINGAUT demande la procédure à suivre pour une inscription à la prochaine FIA. Il lui est rappelé que désormais les FIA sont gérées par l'IR2F avec une inscription en ligne via la plateforme [actifoot.fr](http://actifoot.fr).

Abdou SAIDOU est désigné par l'IR2F pour gérer seul la FIA les 28.09 ; 05 et 12.10. José au nom de la CDA assiste à la mise en place de cette FIA composée de 11 candidats (7 adultes dont 2 Marnais et 4 jeunes).

Abdou demande si CDA a fixé une date pour le module 7 de la FIA en cours. Frédéric questionne le responsable de l'IR2F des modalités qui incombent à la CDA dans le cadre de la FIA nouvelle version. Le module 7 est organisé le 19.10 avec l'intervention d'Éric RAYBAUDI et la participation d'Abdou et José.

La CDA remercie vivement Abdou de son investissement sur cette FIA.

#### 6 BILAN RASSEMBLEMENT DE RENTREE DU 14 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Philippe PAULET, président du DAF, a répondu à l'invitation faite par le président de la CDA en assistant au rassemblement du 14.09.

Yohann a préparé avec le soutien pédagogique de Matthieu LOMBARD, CTA, son intervention du rassemblement sur les modifications des lois du jeu.

L'ensemble des retours sont positifs. La CDA tient à remercier l'ensemble des acteurs et participants qui ont contribué à la réussite de cet après-midi. Les quelques couacs repérés seront pris en compte pour une meilleure organisation du rassemblement d'hiver.

Les arbitres et arbitres auxiliaires absents au rassemblement sont invités à passer le rattrapage du 04.10 à 18h30 au DAF par courriel en date du 20.09.2019.

Il semble que bon nombre d'arbitres n'ont pas encore activé leur adresse mail mise en place par la ligue. En effet, les convocations, pour le rattrapage du 04.10, ont été envoyées par ce moyen et seulement 3 arbitres ont répondu. Face à ce constat la CDA a relancé les absents sur leurs boîtes mail utilisées auparavant avec un retour beaucoup plus positif.

**IL est rappelé à tous les arbitres qu'il est nécessaire d'activer l'adresse mail ligue et de la consulter régulièrement car dorénavant toutes les communications seront faites par ce biais.**

## 7. TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Bernard en sa qualité de représentant de la CDA en Commission de Discipline constate que les rapports rédigés par nos arbitres mériteraient d'être plus explicites afin d'aider plus à la décision de la commission.

Pascal demande s'il est possible de procéder à des observations sur des matchs de coupe. La réponse est non par principe d'équité.

Yann, Pascal et Loïc mettent en place une organisation facilitant une communication plus efficace entre eux.

Frédéric demande si un membre de la CDA peut le représenter à la manifestation de l'UNAF le 26.10, la prochaine réunion de la CDPA le 22.10 ainsi qu'à la réunion de la CRA de notre secteur, fixée au 28.10. José se propose d'assister à la réunion de la CDPA. La CDA s'excuse par avance auprès de Vincent GUICHETEAU pour son absence à la manifestation de l'UNAF. Frédéric se rapproche de Sylvain THULLIER pour les éléments à faire remonter en CRA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 23h30.

La réunion n°4 de la C.D.A. est prévue le 12.11.2019 à 18h45.

Pour la Commission Départementale d'Arbitrage

Le Président de séance

Frédéric CASTEL

Le Secrétaire de séance

José PEREIRA